

Compte Rendu

Venelles, le 4 avril
2016

N/Réf. : UPSE 14336 – PLU de Codognan

Réunion publique tenue le 31 mars 2016, à 18h00 à la salle communale de Codognan

Objets présentés

Il s'agit d'une réunion publique dans le cadre de la concertation publique, l'objet étant la présentation des pièces réglementaires du PLU : le Zonage et le Règlement.

Environ une trentaine de personnes étaient présentes.

Présentation de l'étude

Introduction de la réunion

Monsieur le Maire introduit la réunion sur l'état d'avancement du dossier d'élaboration du PLU, son calendrier et les grandes lignes du PLU. Il indique à la population présente la tenue de l'enquête publique pour le début de l'automne et une approbation du projet de PLU pour la fin de l'année 2016-début 2017.

Il informe également la population de l'avancée des études hydrauliques, et plus particulièrement le PPRi, document qui devrait être approuvé au cours du premier semestre 2017.

Suite à cela, il laisse la parole au bureau d'études pour présenter les pièces réglementaires.

Le bureau d'études rappelle, dans un premier temps, les évolutions entre le Plan d'Occupation des Sols (POS) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Suite à cela, il présente le zonage et le règlement de chaque zone.

Remarques de la population suite à la présentation

1. Les reculs imposés par la loi Barnier

La population s'interroge sur les marges de recul le long de la RN 113. Le bureau d'études indique qu'il s'agit de marges de recul relatives à la RN 113 identifiées au titre de la loi Barnier. Cette dernière impose une implantation des constructions nouvelles à plus de 75 mètres de l'axe de la voie.

Afin de permettre l'urbanisation de la zone 2AUh, un dossier de dérogation à la loi Barnier, au titre de l'amendement Dupont, a été réalisé afin de démontrer que le projet respecte les quatre points fixés par la loi : l'intégration paysagère, l'intégration architecturale, la prise en compte des nuisances et leur réduction, et la définition de principe de sécurité.

2. Problématiques liées à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement.

De nombreuses questions et remarques ont été faites sur la question des eaux de ruissellement, le futur PPRi et la digue.

- **Comment sont définis les zones d'aléa ?** Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'études hydrauliques basées sur des modélisations qui ont permis d'établir les cartes d'aléas et le projet de zonage du PPRi.
- **Quelles évolutions pour la digue ?** Monsieur le maire indique que le projet de digue amorcé par l'ancienne municipalité. La municipalité actuelle a fait le choix de maintenir le projet et des études vont être réalisées afin de disposer d'un ouvrage de protection nécessaire à la commune de Codognan.

La procédure d'élaboration aboutira en 2018, et les travaux débuteront au second semestre 2019.

- **Comment l'eau va-t-elle être évacuée avec le retour de digue ?** Monsieur le maire rappelle que la nouvelle digue sera construite plus vers l'ouest, le long du Rhône. Ainsi, les espaces naturels, plus vaste, entre la nouvelle digue et les constructions permettront d'absorber les eaux de ruissellements et les eaux pluviales.

La population s'interroge sur l'évacuation des eaux au niveau du canal. Est-il possible de créer une évacuation sous le canal vers le Rhône ? Monsieur le Maire indique que ce point a été discuté avec les différents services en charge de ce projet. Le gestionnaire du canal a fait part de ses inquiétudes quant à la fragilisation du canal avec ce type de travaux.

La population demande à Monsieur le Maire s'il est possible que le bureau d'études fasse une estimation chiffrée d'un ouvrage sous le canal permettant l'évacuation des eaux pluviales et de ruissellement.

Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique sera tenue sur ces points dans le cadre du PPRi et du projet de digue ; et invite la population à venir pour faire part de leurs remarques.

3. Problématiques liées à la voirie

La population souligne le manque d'aménagement pour réguler le trafic au niveau de la voie R104, dite la Rue des Mas. Monsieur le Maire informe la population qu'un projet de raccordement de la commune de Codognan au pôle multimodale de Vergèze (la gare) est en cours. L'enjeu est alors de penser un projet efficace pour connecter la commune de Codognan à la gare de Vergèze. Sur cette base, la commune souhaite s'appuyer sur ce projet pour impulser une amélioration des voies communales (circulation, sécurité des modes...etc.)

La réunion se termine à 19h45.